	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-040</b>	Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>31 mars 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
<b>Direction générale de l'aviation civile France</b>	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Edition du GSAC</b>	<b><i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i></b>			
<b>Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) :</b> <b>Sans objet</b>	<b>Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) :</b> <b>2003-342 annulée par sa Révision 1</b>			
<b>Responsable de la navigabilité du matériel :</b> <b>AIRBUS</b>	<b>Type(s) de matériel(s) :</b> <b>Avions A321</b>			
Certificat(s) de type n° <b>180</b> Fiche(s) de données n° <b>180</b>				
<b>Chapitre ATA :</b> <b>52</b>	<b>Objet :</b> <b>Portes de secours 2 et 3 - Mécanisme de verrouillage de la position ouverte</b>			

### 1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A321, tous modèles certifiés, tous numéros de série, à l'exception des avions ayant reçu application de la modification AIRBUS 33426 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-52-1121 en exploitation.

### 2. RAISONS :

Lors d'une action de maintenance sur un avion A321, un opérateur a rapporté qu'il était impossible de verrouiller les portes de secours 2 et 3 en position ouverte.

Les investigations ont révélé qu'une tige du mécanisme de verrouillage s'allonge par absorption d'eau et empêche le verrouillage de la porte en position ouverte.

Le non verrouillage des portes de secours en position ouverte pourrait empêcher l'évacuation des passagers en cas d'urgence.


La consigne de navigabilité (CN) 2003-342, traitant du même sujet, rendait obligatoire une inspection répétitive du mécanisme de verrouillage et proposait une solution intermédiaire.

La présente CN remplace la CN 2003-342 et en reprend les actions requises, jusqu'à l'application de la modification définitive (remplacement de la tige des mécanismes de verrouillage par une nouvelle tige en matériau non réactif à l'eau).

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

**3.1.** Pour les avions n'ayant pas appliqué la solution intermédiaire définie au paragraphe 4.2.2. de l'AOT A320-52A1120 édition originale, Révision 1 ou Révision 2, sur les 4 portes de secours :

**3.1.1.** Sauf si déjà accompli, dans les 600 heures de vol suivant le 13 septembre 2003 [date d'entrée en vigueur de la CN 2003-342], inspecter le mécanisme de verrouillage de la position ouverte des portes de secours 2 et 3 et appliquer les mesures correctives si nécessaire, suivant les instructions de AIRBUS All Operators Telex (AOT) A320-52A1120 à l'édition originale, à la Révision 1 ou à la Révision 2,

	<p align="center"><b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-040</b></p>	<p>Diffusion : <b>B</b></p>	<p>Date d'émission : <b>31 mars 2004</b></p>	<p>Page : <b>2/2</b></p>
--	--	---------------------------------	--	------------------------------

**3.1.2.** Répéter cette inspection et appliquer les mesures correctives si nécessaire, à des intervalles n'excédant pas 600 heures de vol, en suivant les instructions de l'AOT A320-52A1120 Révision 2.

**3.2.** Pour tous les avions :

Au plus tard le 31 janvier 2006, modifier la tige du mécanisme de verrouillage sur les 4 portes de secours suivant les instructions du BS A320-52-1121.

Cette modification rend caduques les exigences du paragraphe 3.1. ci-dessus. Aucune action ultérieure n'est requise.

**4. DOCUMENTS DE REFERENCE :**

All Operators Telex AIRBUS A320-52A1120 édition originale,  
All Operators Telex AIRBUS A320-52A1120 Révision 1,  
All Operators Telex AIRBUS A320-52A1120 Révision 2,  
Bulletin Service AIRBUS A320-52-1121.  
(Toute révision ultérieure de ces documents est acceptable).

**5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :**

10 avril 2004.

**6. REMARQUE :**

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :  
AIRBUS - Fax 33 5 61 93 44 51.

**7. APPROBATION :**

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-3057 du 23 mars 2004.